

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La Médaille d'Honneur en Vermeil est accordée à :

- MM. Serge SANCHINI, Commandant de Police,
 Lionel MINICONI, Capitaine de Police,
 Didier VARVELLO, Capitaine de Police,
 Gilles PALLAVIDINO, Lieutenant de Police,
 Christian ESCAFFRE, Adjudant-chef à la
 Compagnie des Carabiniers,
 Blaise ALEKSIC, Brigadier-chef de Police,
 Jean-Luc TOESCA, Brigadier-chef de Police,
 Alain BARBIER, Ancien Caporal à la Compagnie
 des Sapeurs-pompiers,
 Michel BLANC, Brigadier à la Compagnie des
 Carabiniers,
 Patrick FANTINO, Brigadier à la Compagnie des
 Carabiniers,
 Eric LEFEBVRE, Brigadier à la Compagnie des
 Carabiniers,
 Jean-François PAGES, Brigadier à la Compagnie
 des Carabiniers,
 Alain LAUNOIS, Brigadier de Police,
 Bruno BOGNI, Sous-brigadier de Police,
 Philippe GASTAUD, Sous-brigadier de Police,
 Eric INZIRILLO, Sous-brigadier de Police,
 Franck LEPRA, Sous-brigadier de Police,
 Paolo TOSCANO, Sous-brigadier de Police,
 Jérôme GILLIA, Sapeur-pompier de 1^{ère} Classe à
 la Compagnie des Sapeurs-pompiers,
 Patrick MAUBERT, Sapeur-pompier de 1^{ère} Classe
 à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,
 Yvan DERRIEN LE FAUCHEUR, Agent de Police,
 Richard MARTINO, Agent de Police.

*Ordonnance Souveraine n° 3.533 du 17 novembre 2011
 accordant la Médaille d'Honneur.*

ALBERT II
 PAR LA GRACE DE DIEU
 PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance du 5 février 1894 instituant une
 Médaille d'Honneur, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 378 du 7 avril 1951
 instituant une Agrafe des Services Exceptionnels, modifiée ;

ART. 2.

La Médaille d'Honneur en Argent est accordée à :

MM. Frédéric FUSARI, Commandant de Police,
Patrice LONGUET, Lieutenant à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,
Gilles KAIZER, Lieutenant de Police,
Eddo SELIMOVIC, Lieutenant de Police,
Stephan COMBALUZIER, Maréchal des Logis à la Compagnie des Carabiniers,
Hervé MATU, Maréchal des Logis à la Compagnie des Carabiniers,
Christophe REYMONENQ, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,
David CLEMENT, Brigadier à la Compagnie des Carabiniers,
Bruno PETIT, Brigadier à la Compagnie des Carabiniers,
Michel GIRAUD, Sous-brigadier de Police,
Philippe DESTREBECQ, Caporal à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,
Luc BIGINI, Carabinier de 1^{ère} Classe à la Compagnie des Carabiniers,
Franck LABIS, Carabinier de 1^{ère} Classe à la Compagnie des Carabiniers,
Patrick LAVE, Carabinier de 1^{ère} Classe à la Compagnie des Carabiniers,
Philippe ANDRIANI, Agent de Police,
Philippe BIANCIOTTO, Agent de Police,
Philippe BONORA, Agent de Police,
Florent CAMBIASO, Agent de Police,
Laurent LYON, Agent de Police,
Stéphane MARINO, Agent de Police,
Eric OGER, Agent de Police,
Eric PEREZ, Agent de Police,
Patrick SAULO, Agent de Police,
Joël SAUMIER, Agent de Police.

ART. 3.

La Médaille d'Honneur en Bronze est accordée à :

MM. Christophe ANDRONACO, Commandant de Police,
Rémy LE JUSTE, Commandant de Police,
Fabien VACHETTA, Commandant de Police,
Thierry MATTALIA, Capitaine de Police,
Frank FISCHER, Lieutenant de Police stagiaire,
Jean-Christophe MASOTTI, Sergent à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,
André GRAMSAMMER, Brigadier de Police,
Benoît DURRIEU, Carabinier à la Compagnie des Carabiniers,
Franck ORGERET, Carabinier à la Compagnie des Carabiniers,
Franz BUCHBERGER, Sapeur-pompier de 1^{ère} Classe à la Compagnie des Sapeurs-pompiers,
Christophe HELIN, Agent de Police,
Jérôme MICHAUD, Agent de Police.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-sept novembre deux mille onze.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.